

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix, le samedi 10 mars, à 09 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en première séance, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT -
Camille SUDRE - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël
NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Ismaël MOULLAN - Gabriel
ARMOUDOM - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel
TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Emmanuel
HOARAU - Jean IVOULA - René LEE TENG SHEE - Hervé
MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU
- Edith NALEM - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Mathilde
JUNOT - Jean-Claude SAUTRON - Maxime SIDAMBAROMPOULE -
Yasmina HATIA - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul
CLAIN - Luçay MAILLOT - Armand IGNACE - Elio LEBON -
Françoise MOLLARD - Auguste LEGROS - René-Paul VICTORIA -
Marc GERARD - François CAILLE - Guy ZITTE - Daniel BOX -
Jean-Marie DUPUIS - Mario LECHAT - Nicolas MOUTOUSSAMY

Sont arrivés en cours de séance :

Rémy MASSAIN - Brice PAUVREZE

Etaient représentés :

. Sudel FUMA par Gabriel ARMOUDOM
. Gervais VIGNE par René LAI-HONG-TING
. Dominique RIVIERE par Gilbert ANNETTE
. Franchin RAMIDGE-BANE par Serge CAZANOVE
. Jacques LACOUTURE par Mickaël NATIVEL
. Eric BOYER par René-Paul VICTORIA

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. René LAI-HONG-TING a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 17 MARS 1990 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

